

Le 12 janvier 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2009 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le douzième jour de janvier deux mille neuf à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Siège no 4 : Vacant
M. Normand Nault, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} décembre 2008
- 5.0 Adoption de la séance extraordinaire du 15 décembre 2008
- 6.0 Lecture du courrier
- 7.0 Rapport des élus, de l'inspecteur municipal et du maire
- 8.0 Suivi de la session
- 9.0 Adoption du règlement no : 261-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif au traitement des élus
- 10.0 Salaires des employés municipaux pour 2009
- 11.0 Résolution pour autoriser le renouvellement à diverses associations ou corporation pour l'an 2009
- 12.0 Demande du Comité 12-18 de Notre-Dame-de-Lourdes
- 13.0 Autoriser l'achat de 500 timbres pour l'envoi des comptes de taxes
- 14.0 Mandater M. Réjean Dubuc, responsable du système d'alarme à la caserne
- 15.0 Décapage de plancher
- 16.0 Recouvrement du plancher des salles de bains au sous-sol de la salle municipale
- 17.0 Journal la Nouvelle-Union
- 18.0 Appui à la CPTAQ à M. Pierre Côté
- 19.0 Autoriser diverses factures
- 20.0 Comptes à payer
- 21.0 Varia
 - 21.1 Décès de Mme Gervaise Turmel Côté
 - 21.2 _____
- 22.0 Questions de l'assemblée
- 23.0 Levée de la session

La séance est ouverte par Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Hélène Lessard, directrice-générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire avise que la séance est enregistrée.

R-09-01-001
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au varia :

- 21.1 Décès de Mme Gervaise Turmel Côté
 - 21.2 Porte de la caserne défectueuse
- tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

R-09-01-002
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R-09-01-003
Procès-verbal du
1^{er} décembre 2008

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008, étant tous et toutes affirmatifs (ves);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette, et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 12 janvier 2009

R-09-01-004
Procès-verbal de la
séance extraordinaire
du 15 décembre 2008

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2008, soit approuvé et signé tel que lu lors de cette session.

ADOPTÉ

COURRIER :

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois.

Suite à la lecture du courrier, Monsieur le maire demande qu'un point soit ajouté au varia soit :

21.3 Demande du Club Optimistes de Lourdes

RAPPORT DES ÉLUS :

M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1 :

08-12 : réunion de travail pour la préparation du budget

13-12 : soirée des entrepreneurs

15-12 : séance extraordinaire

- a assisté à 2 réunions du conseil d'Établissement de Vivalo

- réunion de travail, ce soir à 19h00

- en préparation de la soirée au flambeau

- les 23 et 24 janvier prochain : tournoi de hockey

Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2 :

02-12 : réunion du Lourdinois.com

08-12 : réunion de travail pour la préparation du budget

13-12 : soirée des entrepreneurs

15-12 : séance extraordinaire

-suivi du site Internet de la municipalité

- discussion avec M. Rick Lavergne, directeur-général de la MRC, concernant le journal la Nouvelle-Union qui n'est plus distribué sur notre territoire

- réunion de travail, ce soir à 19h00

M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3 :

08-12 : réunion de travail pour la préparation du budget

13-12 : soirée des entrepreneurs

15-12 : séance extraordinaire

- réunion de travail, ce soir à 19h00

Enlever voir :
R-09-02-024

Siège no 4 :

Vacant

M. Normand Nault, conseiller siège no 5 :

08-12 : réunion de travail pour la préparation du budget

13-12 : soirée des entrepreneurs

- réunion de travail, ce soir à 19h00

M. Yves Payette, conseiller siège no 6 :

08-12 : réunion de travail pour la préparation du budget

15-12 : séance extraordinaire

- réunion de travail, ce soir à 19h00

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL :

-diverses réparations aux bâtiments municipaux

- entretien de la patinoire

Les membres du conseil félicitent M. Dubuc pour son bon travail concernant la patinoire.

RAPPORT DU MAIRE :

02-12 : rencontre à la MRC dans le dossier des milieux humides. M. le maire donne diverses informations reliées à ce dossier

08-12 : réunion de travail pour la préparation du budget

15-12 : séance extraordinaire

31-12 et 1^{er} janvier : aide aux sinistrés de la municipalité de Villeroy suite au déraillement du train

Routine au bureau : rendez-vous, téléphone et autres.

Le 12 janvier 2009

SUIVI DES SESSIONS :

A été fait :

- Signature de l'entente avec la Commission scolaire des Bois-Francs concernant le local de la bibliothèque

Résolution retournée :

- acceptant la révision budgétaire 2008 de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Lourdes

- MRC de l'Érable a retourné le certificat de conformité du règlement no 259-2008

- reçu un chèque de 3,170.92\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

- retourner une lettre de remerciement à Mme Lucie Turcotte pour le renouvellement de son mandat au HLM

RÈGLEMENT NO : 261-2009
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX TRAITEMENT DES ÉLUS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008;

R-09-01-005
Règlement no : 261.2009
Traitement des élus

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le présent règlement, tel que présenté.

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 :

L'article 2 modifie l'article 2 du règlement no : 255-2007 comme suit :

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à cinq mille huit cent quarante-trois dollars et quarante sous (5,843.40\$) et celle de chaque conseiller est fixée à mille sept cent trente-et-un dollars et trente-six sous (1,731.36\$).

ARTICLE 3 :

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2009.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

R-09-01-006
Salaire des employés
municipaux pour 2009

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE les salaires des employés pour l'année 2009 soient comme suit :

- Salaire de la directrice-générale : 17.00\$ de l'heure plus 50% de participation à une assurance collective incluant : assurance-vie, assurance salaire courte et longue durée, assurance médicaments et dentaire, pour un montant maximum de mille deux dollars (1,200\$) pour l'année 2009;

QUE les heures payées hebdomadairement de la directrice-générale passent de 32 à 37, pour l'année 2009 et à revoir pour l'année 2010;

QUE les 5 heures additionnelles soient réparties comme suit :

- Les mercredis, la directrice travaillera au bureau de 9h00 à 17h00 (incluant 1 heures de dîner) mais le bureau demeurera fermé et la directrice ne répondra pas au téléphone

ET

- les vendredis, le bureau sera fermé à 12h00 au lieu de 15h00;

- Salaire de l'inspecteur municipal : 16.56\$ de l'heure incluant le 4%;
- Salaire de l'inspecteur des animaux et des journaliers : 15.33\$ de l'heure incluant le 4%;
- Salaire de la bibliothécaire : 12.42\$ de l'heure, 4% en sus;

QUE ces salaires soient effectifs au 1^{er} janvier 2009;

QU'un circulaire soit retourné à toute la population afin de les aviser des nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal.

ADOPTÉE

Le 12 janvier 2009

R-09-01-007
Autoriser renouvellement
à diverses associations
pour 2009

CONSIDÉRANT QU'au début de chaque année financière les renouvellements de diverses associations ou corporations nécessitent une résolution afin d'en effectuer le paiement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont jugé opportun de les regrouper en une seule proposition;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers que le paiement pour le renouvellement des diverses associations et corporations ci-dessous mentionnées soit autorisé pour l'année 2009 :

Fédération Québécoise des Municipalités :	633.22\$
Ass. des directeurs municipaux du Q.	496.98\$
Socan	94.42\$
Publication CCH (mise à jour de 3 codes)	639.45\$
Québec municipal	180.60\$
Corporation Partenaires 12-18	923.75\$
GROBEC	50.00\$

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-09-01-008
Autoriser paiement
pour location des
réunions 12-18
pour 30 rencontres

CONSIDÉRANT QUE le Comité 12-18 de Notre-Dame-de-Lourdes désire tenir leurs réunions à l'École Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE des coûts de dix dollars (10\$) par rencontre leur sont exigés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil admet que le dit Comité ne possède plus de local pour tenir leurs rencontres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité paie les frais, demandés par la Conseil d'Établissement de l'École Notre-Dame pour un maximum de trente (30) rencontres;

QUE ces dépenses soient prises à même le budget du Comité des loisirs pour l'année 2009.

ADOPTÉE

R-09-01-009
Achat de 500 timbres

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la secrétaire-trésorière de faire l'achat de 500 timbres-poste pour l'envoi des comptes de taxes 2009 et autres.

ADOPTÉ ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-09-01-010
Nommer M. Réjean
Dubuc, responsable du
système d'alarme et des
codes d'accès à la
caserne

CONSIDÉRANT QUE lors d'un déclenchement du système d'alarme, ce sont des anciens pompiers qui sont appelés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent qu'il serait important de nommer une personne responsable du système d'alarme ainsi que des codes d'accès;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Réjean Dubuc, inspecteur municipal, responsable du système d'alarme et des codes d'accès à la caserne;

QUE la municipalité paie les frais de vingt-cinq dollars (25\$) taxes en sus, montant qui sera facturé par Auger sécurité, pour la modification du code « maître ».

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-09-01-011
Autoriser décapage
plancher salle/cuisine/
vestiaire et local de
l'Âge d'Or

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil estiment que les planchers de la salle municipale, de la cuisine et du vestiaire nécessiteraient d'être décapés et cirés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense pour ces travaux;

QUE ces travaux soient faits au printemps;

QUE le plancher du local de l'Âge d'Or soit aussi décapé et ciré par la même occasion;

QUE la municipalité paie aussi le coût relié au plancher du local de l'Âge d'Or en remplacement de la demande d'aide financière pour le coût du ménage du dit local.

ADOPTÉE

Le 12 janvier 2009

R-09-01-012
Pose de prélat au
vestibule et aux salles
de bain de la salle
municipale (au sous-sol)

CONSIDÉRANT QUE la peinture du plancher des salles de bain et du vestibule décolle rapidement et qu'il devient plus difficile d'en faire l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la Maison du Prélart a estimé le coût pour l'installation d'un prélat, et les matériaux nécessaires, en octobre dernier au montant de huit cent soixante-dix-sept dollars et cinquante-deux sous (877.52\$) taxes en sus;

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay, appuyé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les dits travaux;

QUE la municipalité paie les coûts reliés à ces travaux.

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

R-09-01-013
Demande pour
que le Journal la
Nouvelle-Union
soit redistribué
sur notre territoire
et sur tout le
territoire de la MRC
de l'Érable

CONSIDÉRANT QUE le Journal la Nouvelle-Union n'est plus distribué à Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT QUE ce fait, cause préjudices aux citoyens, aux commerces et aux entreprises de Notre-Dame-de-Lourdes et de la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens n'ont pas accès à Internet, ce qui ne leur permet pas d'avoir accès au journal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Plessisville, de Princeville ainsi que la Paroisse de Plessisville reçoivent encore le Journal la Nouvelle-Union;

CONSIDÉRANT QU'une pétition, signée par plusieurs citoyens et citoyennes signifiant leur insatisfaction, a été déposée au bureau municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Normand Nault, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes fasse des représentations auprès de la MRC de l'Érable afin que cette dernière demande de ramener la distribution du Journal la Nouvelle-Union sur tout le territoire de la MRC de l'Érable;

QUE cette résolution soit retournée, incluant une copie de la pétition, à toutes les municipalités, de la MRC de l'Érable, touchées par cette situation afin d'appuyer la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes dans sa démarche, ainsi que la Municipalité de Lyster ayant déjà adopté une résolution à cet effet portant le numéro : 319-2008.

ADOPTÉE

R-09-01-014
Appui à la CPTAQ
demande de
M. Pierre Côté

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de Lourdes a pris connaissance de la demande de Monsieur Pierre Côté, laquelle consiste à aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit la construction de deux nouvelles résidences, sur une partie du lot 12-c d'une superficie approximative de 9 500 mètres carrés.

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Monsieur Pierre Côté.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot faisant l'objet de la demande se caractérise par un sol de classe 3, selon la carte de l'inventaire des potentiels agricoles de l'ARDA, mais ayant des contraintes de basse fertilité (F) et de relief (T).

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impacts négatifs sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car cette partie de lot visée par la demande ne peut plus être utilisée par le demandeur en raison de l'étroitesse de la parcelle, de la présence d'un cours d'eau (rivière Bécancour), de la zone inondable et la présence d'un talus.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a très peu de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants car on retrouve aucun lieu d'élevage dans le secteur et que le type de culture (cannebergière) de ce secteur ne cause pas d'incompatibilité avec l'établissement de résidences. Aussi, l'exploitation d'une cannebergière nécessite d'être à proximité en raison du risque de gel (arrosage) et de la surveillance du réseau de canaux.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale car le bâtiment d'élevage (ferme laitière) le plus près se situe à environ 3800 mètres de distance.

Le 12 janvier 2009

CONSIDÉRANT la nature de la demande, soit l'établissement de producteurs de canneberges à proximité de leur exploitation, il n'y a pas de disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture. Cependant, la zone non-agricole (village) comporte des espaces disponibles pour la construction résidentielle.

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole sera faiblement affectée car on retrouve déjà quelques propriétés de superficie semblables (5 000 m²) à proximité, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant. Le secteur visé par la demande se situe dans une zone de villégiature selon le règlement de zonage municipal où la construction résidentielle est permise.

CONSIDÉRANT QUE la demande n'aura pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

CONSIDÉRANT QUE la nature de la demande ne crée pas d'impact négatif sur la constitution foncière pour y pratiquer une agriculture viable en raison de la superficie résiduelle de 127,31 hectares et que la demande vise une superficie de 9500 m².

CONSIDÉRANT QUE la demande a un impact favorable sur les conditions socio-économique nécessaire à la viabilité de la municipalité, par la construction de deux nouvelles habitations résidentielles, dans une collectivité ayant une faible population, soit 739 habitants.

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci;

Il est proposé par «monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes appuie la demande de Monsieur Pierre Côté.

ADOPTÉE

R-09-01-015
Autoriser diverses
dépenses

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les dépenses suivantes :

Peintures récupérées	coût matières dangereuses	
	Journée Normand Maurice	882.52
Marius Marcoux inc.	réparations lumières de rues	277.67
Fabrique de Lourdes	loyer local des Fermières pour 2008	600.00

ADOPTÉE

R-09-01-016
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes ci-dessous mentionnés et d'autoriser la secrétaire d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

COMPTES À PAYER

715	Peintures récupérées	frais collecte Journée Normand Maurice	882,52
717	Mme Hélène Lessard	sem fin le 29-11-2008	392,49
718	Mme Danielle Asselin	frais cellulaire+ sem fin le 20-11-2008	58,40
719	M. Donald Laliberté	rem et allo conseiller déc 2008	208,47
720	M. Jocelyn Bédard	rem et allo maire déc 2008	694,74
721	Mme Chantal Tanguay	rem et allo conseillère déc. 2008	208,47
722	Mme Francine Turmel	rem et allo conseillère déc. 2008	208,47
723	M. Normand Nault	rem et allo conseiller déc. 2008	208,47
724	M. Yves Payette	rem et allo conseiller déc 2008	208,47
725	M. Yannick Lemire	rem et allo conseiller déc. 2008	208,47
726	ORAPÉ	cueillette novembre 2008	123,50
727	Commission scol. B-F	1 cartouche d'encre ordi biblio	218,56
728	Menuiserie R. Bédard	asphalte industriel	538,14
729	Librairie Lepage	volumes biblio	708,20
730	Mme Aline Pilote	souper/soirée entrepreneurs 6 x 22,77\$	136,62
731	Mme Nicole Normand	Remb. au crédit, Client: 0230 78	432,10
732	Mme Hélène Lessard	sem fin le 06-12-2008	392,49
733	Mme Danielle Asselin	sem fin le 06-12-2008	47,11
734	M. Serge Soucy	sem fin le 06-12-2008	101,76

Le 12 janvier 2009

COMPTES À PAYER (suite) :

735	Fonds à l'inf. foncière	2 mutations novembre 2008	6,00
736	Com. Scol. Trois-Lacs	formation traitement des eaux	556,38
738	BuroPro	réparation pièce ordi à imprimante	15,79
739	Bertrand Laliberté Exc.	travaux castors 2h de pelle x 75\$/h	169,31
741	SONIC	propane caserne 260,7L x ,676\$/L	204,55
742	R.G.M.R.M.	ordures et récu nov 2008	1 070,20
743	Dépanneur de Lourdes	net44,73\$réc28,41\$voit7,49\$ent7,88\$buro3,49	92,00
744	Bell Canada	bureau et salle nov 2008	210,40
745	BELL CANADA	loisirs nov 2008	80,86
746	Hydro-Québec	éclairage des rues nov 2008	247,17
747	Bell Mobilité	cellulaire inspecteur nov 2008	36,70
748	Mme Hélène Lessard	forma. Drum 11-12 182 km x 0,45\$/km	81,90
749	Gaudreau Env. inc.	transport nov 2008 ord et récy	1 914,27
750	Marius Marcoux inc.	répar. lumières de rues	277,67
751	Bertrand Laliberté Exc.	travaux patinoire	533,34
752	Petite caisse	Pat 55\$ poste 62,43\$	117,43
753	Mme Hélène Lessard	sem fin le 12-12-2008	392,49
754	Mme Hélène Lessard	sem fin le 20-12-2008	392,49
755	Mme Hélène Lessard	sem fin le 27-12-2008	392,49
756	Mme Danielle Asselin	sem fin le 12-12-2008	47,11
757	Mme Danielle Asselin	sem fin le 20-12-2008	47,11
758	Mme Danielle Asselin	4% de 4070,30\$+Noël 9,60\$	164,03
760	M. Réjean Dubuc	sem fin le 20-12-2008	109,40
764	Infotech	papeterie pour taxes	384,34
765	Motoparts inc.	tapis chalet loisirs	237,04
766	Fabrique de Lourdes	local des fermières pour 2008	600,00
767	Postes Canada	circulaires	60,04
768	M.R.C. de l'Érable	entente inspecteur permis + km	1 774,45
769	Librairie Lepage	livres biblio	105,35
770	Commission scol. B-F	location 12-18 sept 2008	60,00
771	Receveur Général	remise oct-nov et déc 2008	991,73
772	Revenu Québec	remise oct-nov et déc 2008	2 423,37
773	Dépanneur de Lourdes	réception	51,45
774	RICHARD BOUTIN	papier pour vœux de Noël	27,66
775	Postes Canada	circulaire	30,02
776	Carrière Plessis inc.	63 T de criblure(patinoire) x 7,60\$/T	540,45
777	Multi Pompe enr.	réservoir à eau/salle municipale	436,70
778	Ministre de la justice	mariage civil	49,00
779	Postes Canada	circulaire	30,02
780	Librairie Lepage	livres bibliothèque	90,43
781	BIOLAB	tests d'eau salle municipale	108,48
782	BIOLAB	tests d'eau salle municipale	12,21
783	Motoparts inc.	tapis caoutchouc/chalet loisirs	56,44
785	Menuiserie R. Bédard	entretien salle	40,98
000	Mme Hélène Lessard	sem fin le 03-01-2009	437,16
001	Postes Canada	500 timbres	293,48
002	Bédard Jocelyn	sinistrés 01-01-2009	84,23
003	Postes Canada	circulaire	30,02
004	Corp. Partenaire 12-18	cotisation 2009	923,75
005	Philippe Gosselin	huile salle 1167,4 L x ,6599\$/L	869,56
006	Socan	cotisation 2009	94,42
007	Publications CCH	renouvellement 2009	639,45
008	Québec municipal	adhésion annuelle	180,60
009	ADMQ	cotisation 2009	496,98
010	Les Exc. H. St-Pierre inc	vers janvier 2009 déneigement	15 439,91
011	L'Excellence cie d'Ass-vie	ass collective janvier 2009	175,33
012	Bell Canada	salle bureau déc 2008	216,15
013	BELL CANADA	loisirs déc 2008	82,66
014	FQM	cotisation annuelle 2009	633,22
015	Mme Caroline Perron	ouverture chalet pour hiver 2008-2009	600,00
016	Dépanneur Lourde	éc29.32\$ buro 11.26\$ entr. salle 68.88\$ art. nettoy 2.36\$	111,82
017	GROBEC	cotisation 2009	<u>50,00</u>

Total des chèques émis

42 605,44

Le 12 janvier 2009

LISTE DES CHÈQUES PAS LISTÉS DANS LES COMPTES À PAYER
POUR L'ANNÉE 2008

43	Cancélé		
44	Cancélé		
144	Ivic Internet	internet 15-01 au 14-02	22,52
145	Hydro-Québec	caserne	201,80
146	Hydro-Québec	éclairage rues janv 2008	244,46
147	Hydro-Québec	loisirs 14-11 au 16-01	642,53
148	Hydro-Québec	salle 13-11 au 15-01	585,17
150	BELL CANADA	loisirs janv 2008	79,90
151	Bell Canada	bureau et salle janv. 2008	219,65
152	Bell Mobilité	cellulaire fév. 2008	70,21
219	Cancélé		
220	Cancélé		
263	Groupe CCL	1000 chèques	287,56
264	Les Exc. H. St-Pierre	dernier versement déneigement	9 874,51
265	BIOLAB	tests d'eau	44,37
266	Commission scol B-F	location 12-18 de Lourdes	220,00
267	Gaudreau Env.	ajustement carburant	499,37
335	BELL CANADA	loisirs 28-04 au 27-05	79,00
336	Hydro-Québec	éclairage des rues avril	247,18
337	Bell Canada	salle et bureau avril	234,94
338	Hydro-Québec	panneau bienvenue	35,66
339	Bell Mobilité	cellulaire	31,83
382	Cancélé		
394	Cancélé		
407	Cancélé		
408	DJL-RIVE-SUD	balance contrat travaux 2007	18 975,72
427	Comité d'Embell	chèque fait manuellement avance de fonds	1 000,00
457	Bell Mobilité	cellulaire inspecteur juillet 08	32,18
458	Bell Canada	téléphone buro et salle juin 08	263,01
459	BELL CANADA	loisirs juin 08	87,94
460	Hydro-Québec	lumières de rues	247,18
465	Hydro-Québec	panneau bienvenue	36,15
492	Cancélé		
493	Les Exc H. St-Pierre	chèque manuel imprimante brisée	5 253,15
527	Cancélé		
528	Pavage Lagacé	asphaltage Route Smith	16 938,26
532	Cancélé		
533	Cancélé		
598	Cancélé		
601	Cancélé		
Total des chèques			56 454,25
GRAND TOTAL :			99 059,69

VARIA :

21.1

Concernant le dossier de Madame Gervaise Turmel, ancienne directrice-générale/secrétaire trésorière de la municipalité, les membres du conseil acceptent de se cotiser personnellement afin de payer une messe à Madame Turmel. Cette décision est prise afin de ne pas créer un précédent considérant qu'aucune résolution n'autorise une dépense lors d'un décès d'anciens employés municipaux.

Monsieur le maire demande, qu'avant de passer au point 21.2, de discuter du mandat de la responsabilité du dossier des bâtiments municipaux suite à la démission de Madame Francine Turmel. Monsieur le conseiller Yannick Lemire accepte ce mandat.

21.2

R-09-01-017
Autoriser réparation
de la porte à la
caserne

CONSIDÉRANT QU'une porte est défectueuse à la caserne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil juge qu'il est urgent et important que les portes soient fonctionnelles, car lorsque les pompiers sont appelés c'est toujours un cas d'urgence;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité autorise la réparation de la porte à la caserne et qu'elle paie les frais reliés à ces travaux.

ADOPTÉE ET SIGNÉE SÉANCE TENANTE

Monsieur le maire demande à la secrétaire-trésorière de faire la lecture de la demande du Club Optimiste de Notre-Dame-de-Lourdes.

Le 12 janvier 2009

Suite à des discussions, les membres du conseil ne donneront pas suite à cette demande concernant une participation financière pour l'inscription à des cours de RCR.

Questions de l'assemblée :

- sur l'entente des mesures d'urgences
- pancartes électorales encore sur notre territoire
- location de la salle lors de mesures d'urgence

R-09-01-018
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h02

ADOPTÉE

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE